

Red-Deer. J'ai été informé qu'il y a eu deux soumissions; la plus basse soumission a été acceptée et le travail est terminé. Je n'ai rien à dire contre l'entrepreneur de ces travaux, car c'est un honnête homme et un habile artisan; d'autre part, le prix était fort raisonnable, c'est incontestable. Voici pour quelle raison, j'ai inscrit cette question au *Feuilleton*. La petite ville de Red-Deer compte trois ou quatre peintres-décorateurs. Or, l'un de ces entrepreneurs est venu me trouver et voici ce dont il se plaint: Lorsque les soumissions furent demandées, il soumissionna ainsi que les deux autres entrepreneurs dont les noms sont mentionnés dans la réponse. Or, on l'informa que l'on n'examinerait aucune soumission, sauf celles de deux entrepreneurs dont les noms sont cités dans la réponse; le ministre doit se rendre compte de la différence qu'il y a entre "accepter une soumission pour étude" et "l'accepter" purement et simplement. Le peintre en question rapporta donc sa soumission. D'après lui, on a refusé de considérer sa soumission, parce que son nom ne figure pas sur la liste des amis du parti au pouvoir. En premier lieu, le ministre doit se rendre compte que je ne me porte pas personnellement garant de l'exactitude des faits que j'énonce. Je ne sais pas si l'on a refusé d'examiner la soumission de cet entrepreneur. Je me borne à transmettre au ministre intéressé la sérieuse accusation qui a été portée par un homme honorable dont la probité ne saurait être mise en doute, un homme d'affaires d'excellente réputation. En réalité, si cet entrepreneur a été traité de cette façon-là, il a parfaitement le droit de se plaindre. Si l'accusation est vraie, il s'agit d'une affaire très grave. Ce n'est plus une mesquine question de favoritisme politique dont aucun parti n'est indemne. Il s'agit d'une situation grave au point de vue public, si l'on refuse d'examiner une soumission, qui est peut-être la plus basse et très satisfaisante à tous égards, à cause des opinions politiques du soumissionnaire. Je n'ai pas lieu d'espérer que le ministre soit au courant des faits; à la vérité, je doute fort qu'il ait jamais entendu parler de l'affaire. Quoi qu'il en soit, je le prie instamment d'ouvrir une enquête à fond et de s'assurer si les réponses données à mes questions, le 22 avril dernier, sont complètes; c'est à lui de s'assurer aussi si quelqu'un de son département ou d'ailleurs a jamais envoyé des instructions de cette nature. De fait, mon honorable ami se rendra compte sans doute qu'un pareil système est de nature à porter atteinte à l'honneur et à l'intégrité de tous les fonctionnaires de l'Etat. Je signale l'affaire à son attention, mais je ne porte pas d'accusation. J'ai sur-

[M. Speakman.]

veillé l'attitude du ministre à la Chambre et j'ai la conviction qu'il est énergique, juste et qu'il fait de son mieux pour remplir dignement ses fonctions. Je lui signale la chose simplement parce qu'un homme d'affaires d'excellente réputation m'a adressé des plaintes sérieuses à ce sujet et parce que, à mon avis, il y aurait lieu d'en faire l'objet d'un examen sérieux. Si l'on a agi de cette façon, il faudrait prendre des mesures pour empêcher que la chose ne se répète. Je me ferai un plaisir de communiquer au ministre le nom du plaignant et celui des autres personnes intéressées. Il comprendra, à n'en pas douter, pour quelle raison je ne nomme personne publiquement dans le moment.

L'hon. H. A. STEWART: Je dois remercier l'honorable député de m'avoir signalé cette affaire. Il peut être assuré que ni le ministre ni d'autres personnes autorisées n'ont donné d'instructions de cette nature et qu'il n'en sera pas donné non plus. Je ferai certainement une enquête à ce sujet.

(Le crédit est adopté.)

Drumheller.—Edifice public, adjugé à l'entreprise, \$60,000.

M. GARLAND (Bow-River): La construction de cet édifice avance-t-elle de façon satisfaisante, et quand sera-t-elle terminée?

L'hon. H. A. STEWART: L'entreprise a été adjugée le 2 février 1931. La date arrêtée pour le parachèvement des travaux est le 3 septembre 1931. J'ai lieu de croire que cette saison-ci on continuera les travaux, et nous ferons en sorte qu'ils soient terminés en temps voulu.

M. GARLAND (Bow-River): Les premiers entrepreneurs donnent satisfaction, je suppose?

L'hon. H. A. STEWART: A ce que j'en sais.

(Le crédit est adopté.)

M. LUCAS: Avant que nous terminions l'examen des crédits d'Alberta, puis-je dire qu'il y a quelque temps, la ville de Viking a envoyé une requête au ministre des Travaux publics en vue d'obtenir un édifice public à cet endroit. Je constate que les crédits ne mentionnent rien à ce sujet, et je voudrais savoir du ministre ce que l'on compte faire au sujet de cette requête.

L'hon. H. A. STEWART: Mon honorable ami peut être certain que j'ai reçu de nombreuses requêtes de cette nature et que je les ai toutes examinées attentivement. Je regrette qu'elles n'aient pas donné lieu à de plus nombreuses inscriptions au budget. J'examinerai de nouveau celle dont il s'agit et je verrai ce qui en est.

Colombie-Anglaise.—Edifice publics.—Améliorations, réparations, etc., \$45,000.